

**COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 29 AVRIL 2015**

**COMPTE-RENDU**

L'an deux mille quinze, le 29 avril à 18 heures 45, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 22 avril 2015, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Véronique HERAUD, Béatrice TURBE, Dominique BAESJOU, Annick DEVAUD, Virginie CANARD, Emmanuelle CURRAN et Peggy LUTON ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Tony BERTHELOT, Philippe MARSAC, Jacques DURET, Alain CLEMENT, Jean-Claude BROCHARD et Thierry TURBE.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TURBE.

Assistait à la séance : Madame Catherine COPPIN, Directrice Générale des Services.

**1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2015.**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 25 mars 2015.

**2 – URBANISME – AUTORISATION PERMANENTE DE DEFENDRE EN JUSTICE**

Monsieur le Maire explique que, depuis l'automne 2014, de nombreuses décisions d'urbanisme sont déférées devant le juge administratif par les services préfectoraux, ces derniers exerçant le contrôle de légalité de ces actes sur la base des cartes du projet PPRL de l'Etat alors qu'ils sont instruits sur la base des cartes de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.

Il précise qu'à ce jour, un permis de construire (PC) a été déféré devant le tribunal administratif et neuf certificats d'urbanisme (CU) opérationnels ont fait l'objet d'un recours gracieux ; parmi ces CU, deux n'ont pas été attaqués malgré un dépassement de la date limite de retrait.

Il indique également que le PC attaqué concerne une demande d'étage sur les 40 m<sup>2</sup> de bâti en rez-de-chaussée existant impasse du Chêne Vert et ajoute que d'autres PC et CU risquent à ce jour de faire l'objet d'une saisine du Tribunal Administratif par l'Etat, à savoir :

- 2 PC déposés suite à une division de parcelle avenue d'Antioche
- 1 CU sur la dernière parcelle non construite de la zone artisanale pour un entrepôt avec des bureaux et archives en étage
- 1 PC pour un garage chemin des Cossonnes

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 2122-22, permet au Conseil Municipal de lui donner délégation

permanente pour « intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal » et précise qu'il demande simplement à pouvoir défendre dans le cadre de contentieux d'urbanisme en en ayant discuté, au préalable avec ses Adjoints.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de donner délégation permanente à Monsieur le Maire pour défendre la Commune dans les actions intentées contre elle en matière d'urbanisme et l'autorise à s'adjoindre les conseils d'un avocat de son choix, les crédits budgétaires étant prévus.

Il est précisé par ailleurs que :

- les décisions qui seront prises dans le cadre de ses délégations pourront être déléguées par le Maire à un Adjoint ou un Conseiller Municipal
- le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations du Conseil Municipal à chacune des réunions obligatoires de l'Assemblée délibérante
- le Conseil Municipal peut toujours mettre fin aux délégations accordées au Maire

### **3 – BATIMENT DU POLE DE SANTE – OPTION D'ASSUJETTISSEMENT AU REGIME DECLARATIF DE LA TVA**

Monsieur le Maire rappelle qu'en septembre 2014 ont débuté les travaux d'aménagement de la zone du Mail qui comprend la construction de deux bâtiments : les halles de marché et l'ensemble pôle de santé et logements.

Il explique qu'habituellement, la Commune récupère la TVA payée sur les travaux d'investissement par le biais du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) mais que les biens mis à disposition permanente de tiers non éligibles au FCTVA sont exclus de ce dispositif, ce qui est le cas du second bâtiment.

Après interrogation de la Direction des Finances Publiques, il indique que la Commune peut opter pour le régime déclaratif de la TVA pour le pôle de santé et les logements, au même titre qu'une entreprise, de façon à récupérer cette TVA pendant la durée du chantier pour ensuite la reverser à l'Etat au fur et à mesure de l'encaissement des loyers. Il précise également que les logements locatifs seront exclus de cette procédure lors de la livraison du bâtiment car non soumis à TVA de façon réglementaire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide d'opter pour le régime déclaratif de la TVA pour ce qui concerne le bâtiment destiné à recevoir le pôle de santé et les logements.

#### **4 – TABLEAU DES EFFECTIFS SAISONNIERS – CREATION DE DEUX POSTES SUPPLEMENTAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 28 janvier 2015, le tableau des effectifs saisonniers a été arrêté comme suit :

QUALIFICATION	AFFECTATION	DUREE MAXI
1 placier	Marché	6 mois
2 adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> classe	ASVP	3 mois
3 adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> classe	Service technique	6 mois
2 adjoints d'animation	ALSH	2 mois
1 régisseur suppléant	Camping	6 mois
1 régisseur suppléant	Camping	4 mois

Il informe également le Conseil Municipal que deux agents du service technique vont quitter la Commune, l'un fin mai pour profil non adapté aux attentes de la Commune et le second fin juillet pour départ à la retraite.

Pour ces raisons et après réflexion sur l'organisation de la saison estivale 2015, il propose au Conseil Municipal de créer deux postes supplémentaires d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe sur une durée maximum de 3 mois chacun sachant que les crédits budgétaires sont suffisants.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sachant que les crédits budgétaires sont suffisants, l'Assemblée délibérante accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et arrête le nouveau tableau des effectifs saisonniers comme suit :

1 placier	Marché	6 mois
2 adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> classe	ASVP	3 mois
3 adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> classe	Service technique	6 mois
<b>2 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>Service technique</b>	<b>3 mois</b>
2 adjoints d'animation	ALSH	2 mois
1 régisseur suppléant	Camping	6 mois
1 régisseur suppléant	Camping	4 mois

Monsieur le Maire explique que, parmi ces deux postes supplémentaires, un sera pourvu du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre pour assurer un « tuilage » avec l'agent faisant valoir ses droits à retraite. Il ajoute par ailleurs que cette décision permettra de réfléchir sereinement à une stratégie d'organisation des services techniques après la saison estivale.

#### **5 - CAMPING MUNICIPAL « LE REMONDEAU » - MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU SECOND POSTE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire donne la parole à Tony BERTHELOT qui rappelle que, par délibération du 28 janvier 2015, le Conseil Municipal a décidé la création d'un poste d'agent contractuel de droit privé pour assurer la gestion technique quotidienne du camping municipal « Le Rémondeau » (sanitaire et bâtiment).

Ce poste devait être pourvu au départ pour compléter le CDI existant, ce qui ne pourra être le cas. En effet, l'organisation décidée dans les faits place ledit CDI en tant que responsable technique de la gestion du camping, un statut d'exécutant s'avérant suffisant pour le poste précédemment créé et toujours à pourvoir.

En conséquence, sachant que les crédits budgétaires sont suffisants, il propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de modifier sa délibération du 28 janvier 2015 pour ce qui concerne le niveau de rémunération qui sera défini par référence au SMIC mensuel assorti d'un coefficient de 110 %.

## **6 - FESTIVAL PHOTO – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE**

Monsieur le Maire rappelle que le festival « Photos et Images » a été initié par la Commune de La Couarde-sur-Mer suite à son classement en station touristique par arrêté ministériel du 2 mai 2012 et à la volonté politique de développer un événement majeur de la vie culturelle, sociale et touristique du territoire.

Il précise que le festival se distingue par trois temps :

- un premier concernant l'organisation d'un concours public ouvert de septembre à décembre,
- un deuxième temps par l'organisation d'une exposition itinérante des photos du concours dans les Communes rhétoises pour une à plusieurs semaines,
- un troisième temps portant sur l'exposition des photos lauréates dans le centre du village accompagnée d'une semaine de la photo en juin au cours de laquelle est programmé un ensemble d'événements autour de la photo (expositions, ateliers, performances photographiques, sorties photos...)

Monsieur le Maire explique que, pour cette 2<sup>ème</sup> édition, la Commune a souhaité une nouvelle dimension à l'opération en fédérant les acteurs locaux, à commencer par la Communauté de Communes de l'île de Ré et l'association Ile de Ré Photo Club (IRPC) affiliée à la Fédération Française de Photographie et que, dans ce cadre, la Commune a sollicité le partenariat financier de la Communauté de Communes, conformément à sa compétence portant sur la « participation au développement des pratiques culturelles intéressant l'ensemble du territoire ».

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes de l'île de Ré attribuant une aide de 2 000 € à la Commune de La Couarde-sur-Mer pour l'édition 2015 du festival « Photos et Images ».

## **7 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **7.1 – MOTION CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT DE L'ALLEMAND EN SECONDE LANGUE AU COLLEGE**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la réponse adressée par le Recteur d'Académie à la motion votée par le Conseil Municipal le 25 mars dernier, à savoir que la décision de supprimer l'enseignement de l'Allemand en deuxième langue au collège des Salières est de la compétence exclusive du Recteur.

## **7.2 – POINT D’AVANCEMENT SUR LE PLAN DE REFERENCE COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle que les Commissions communales ont été chargées de réfléchir aux projets pouvant entrer dans le cadre d'un plan de référence et qu'un bilan d'étape était prévu en début d'année 2015. Ce bilan n'ayant pas eu lieu, il demande aux Adjointes de faire le point des travaux des Commissions dont ils ont la charge en fixant le 15 octobre prochain comme date limite pour la mise en commun des propositions réalistes afin d'arrêter le plan de référence en fin d'année 2015.

Monsieur PALITO, chargé des grands travaux, expose les travaux de sa commission.

- Cimetière : projet d'aménagement arrêté mais à fixer dans le temps en fonction des possibilités budgétaires
- Voirie : beaucoup de travaux à prévoir mais priorisation bien avancée
- Bâtiments : état des lieux réalisé ; programmation des travaux à travailler
- Réseaux : tout comme la voirie, priorisation bien avancée

Monsieur BERTHELOT explique que les travaux de la Commission « Protection du territoire » sont totalement dépendants de l'avancement du Projet d'Aménagement et de Protection des Inondations (PAPI) de l'île de Ré.

Pour le tourisme il indique également, aucune orientation ne peut être prise avant de connaître les conditions du transfert de cette compétence au niveau intercommunal.

Concernant le camping, Monsieur BERTHELOT explique que le développement de cet équipement est orienté vers des hébergements de plus en plus « nature » voire insolites. A ce sujet, Madame CANARD évoque la nécessité de travailler en transversalité du fait de la proximité du skate park, équipement géré par la Commission « Vie quotidienne ». Monsieur PALITO ajoute qu'une réflexion sur les camping-cars qui refusent de rentrer dans un camping est également indispensable.

Monsieur BERTHELOT poursuit avec la zone de mouillages de Goisil dont l'avenir ne pourra être envisagé qu'après la réalisation des travaux du PAPI mais qui pose d'énormes problèmes de dévasage, notamment règlementaires, les services de l'environnement exigeant la dépose puis la repose des végétaux à chaque dévasage dont le coût représente environ les 2/3 du prix de la création du bassin, et ce tous les 5 ans alors que les recettes diminuent chaque année en même temps que le nombre d'usagers de la zone.

Pour information, Monsieur le Maire précise que le dévasage représente un simple entretien de la zone de mouillages et qu'à ce titre, contrairement à un investissement, il est impossible de financer l'opération par emprunt.

Madame HERAUD rend ensuite compte de l'avancée des travaux de la Commission « Vie quotidienne » : le travail sur le logement est encore à approfondir et le seul projet structurant qui pourrait dépendre de cette commission, à savoir un équipement polyvalent important, pose d'office un problème financier surtout en cette période de raréfaction des deniers publics. Elle ajoute que pour appréhender de façon objective les besoins de la population, faire appel à un

bureau d'études serait indispensable, la Commune ne disposant à au sein de ses effectifs des compétences ni du temps nécessaire.

Monsieur le Maire indique que si ce projet paraît irréalisable dans les cinq années à venir, peut-être le sera-t-il à plus long terme. Il ajoute qu'un travail sur sa localisation est également nécessaire.

Madame HERAUD conclut en jugeant qu'il s'agit là d'un besoin et d'un équipement intercommunal et non au simple niveau du village.

Madame TURBE quant à elle explique que la Commission dont elle a la charge doit accentuer son travail sur les espaces verts avec notamment l'aménagement du square avec intégration des espaces de détente et de jeux pour enfants.

### **7.3 – POINT SUR LES TRAVAUX DE LA ZONE DU MAIL**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PALITO chargé du suivi des travaux de la zone du Mail. Il explique que le planning est respecté et que le parking de la rue de la Motte devrait pouvoir ouvrir dès la semaine prochaine.

Il ajoute qu'une visite a été organisée tant avec les commerçants qu'avec les professionnels de santé. Madame TURBE précise que ce sont les commerçants de la grande halle à qui ont été présentés les lieux dans un premier temps et que ceux de la petite halle vont également visiter leur futur équipement de travail mais dans un second temps du fait de l'avancement des travaux. Elle indique également que les deux halles ouvriront en même temps.

Monsieur PALITO explique à ce sujet que la réception des travaux de ce bâtiment est prévue au plus tard mi-juin de façon à laisser environ deux semaines aux commerçants pour installer leurs bancs avant l'ouverture prévue le 1<sup>er</sup> juillet.

A Monsieur CLEMENT qui s'enquiert de la réaction des commerçants, Madame TURBE explique que la grande majorité a apprécié le volume et la clarté du bâtiment. Monsieur le Maire ajoute que les professionnels de santé étaient également très satisfaits de leur futur outil de travail.

Une visite de la zone du Mail est organisée pour l'ensemble des Conseillers Municipaux le 8 mai 2015 à 18 H 00.

en conclusion, Monsieur le Maire précise que la partie arrière de la zone restera fermée au public cet été.

### **7.4 – POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE**

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de la Communauté de Communes de l'île de Ré :

- une présentation du projet d'agrandissement de La Maline sera organisée le 12 mai 2015 à 18 H 00 et à huis clos pour les élus de La Couarde.

- la CDC a acquis un terrain au Bois-Plage afin d'y construire son siège sachant que 6000 m<sup>2</sup> seront revendus au Conseil Général afin d'y transférer le dépôt des bus actuellement situé à Saint Martin. Pour ce qui concerne à CDC à proprement parlé, Monsieur le Maire rappelle que les agents intercommunaux sont actuellement répartis sur 4 sites différents : le Préau (12 agents), le centre de transfert (4 agents), l'ancien logement du Trésorier (11 agents) et enfin l'aile Saint Michel de l'hôpital. Il ajoute que l'effectif intercommunal est passé de 19 personnes en 2008 à 82 à ce jour dont une trentaine pour les crèches et qu'avec la prise de compétence du tourisme et l'élaboration d'un Plan Local Intercommunal d'Urbanisme, cette tendance ne pourra qu'accentuer.

### **7.5 – POINT SUR LE PAPI**

Monsieur BERTHELOT explique que tout est prêt pour la réalisation, dès septembre 2016, du 1<sup>er</sup> rideau du PAPI mais qu'il ne pourra débuté qu'une fois tous les compromis de vente des parcelles privées sur lesquelles la construction est prévue seront signés par les Communes.

Il ajoute que, par contre, le second rideau pose problème du fait de multiples contraintes environnementales non solutionnées à ce jour.

### **7.6 – MUTUALISATION**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation faite aux intercommunalités de réaliser un schéma de mutualisation pour la date limite du 31 décembre 2015. il explique qu'à ce titre la compétence « tourisme » sera la première à être transférée et que l'avenir de la manne financière que constitue la taxe de séjour sera discuté en septembre prochain.

Pour ce qui concerne les autres axes de mutualisation possible, il cite la location de bennes qui pourrait faire l'objet d'un groupement de commandes ou encore la médecine du travail, les Communes réthaises n'ayant à ce jour plus d'interlocuteur dans ce domaine.

### **7.7 – LE KIOSQUE N° 32**

Monsieur CLEMENT rappelle que la nouvelle édition du journal municipal « Le Kiosque » sortira en juillet prochain et demande qu'on lui propose des thèmes d'articles.

Madame CANARD souhaite un article sur les Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP).

### **7.8 – FESTIVAL PHOTOS ET IMAGES**

Monsieur CLEMENT informe l'Assemblée que le mois de juin 2015 sera entier dédié à la photographie sur l'ensemble de l'île de Ré et que la Commune de La Couarde-sur-Mer organise une semaine spéciale du 6 au 14 juin avec de multiples manifestations, notamment le 6 juin, journée d'importance avec une performance photographique à laquelle le plus de monde possible est convié.

### **7.9 – RAMASSAGE DES DECHETS**

A la demande de Madame CANARD, Monsieur le Maire apporte quelques précisions quant aux modalités de ramassage des déchets :

- une collecte est organisée dans la nuit du dimanche au lundi suite au départ des touristes et résidents secondaires
- à compter de mi-mai, il n'y aura à nouveau qu'une seule collecte hebdomadaire des déchets ménagers et une toutes les deux semaines pour les déchets recyclables
- un nouveau point de dépôt va être créé à La Couarde

#### **7.10 – PROCHAINES DATES IMPORTANTES**

Pour la cérémonie du 8 mai, Monsieur le Maire invite les élus à se rejoindre en mairie à 10 H 30.

Rendez-vous est enfin pris pour le prochain Conseil Municipal prévu le 27 mai 2015 à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 20 H 20.